



Le 24 juillet 2020

Madame Stéphanie DOYEN
Maire de Saint-Pierre Quiberon

Madame, Monsieur,

Afin de faire face à la seconde vague de Covid-19 qui se profile et par mesure de précaution en vue de ralentir cette propagation, nous vous informons que les animations culturelles, musicales, de loisirs et sportives, sont interdites sur la voie et les espaces publics de la commune de Saint-Pierre-Quiberon jusqu'au 31 août.

La mise à disposition et/ou la location des salles communales pour tous types de rassemblements (réunion, assemblée générale, activité...) sont interdites jusqu'au 31 août.

Si vous aviez prévu d'effectuer vos assemblées générales au mois d'août, nous vous demandons de les effectuer par voie dématérialisée ou de les reporter à une date ultérieure.

Les vides-greniers sont interdits jusqu'au 31 août.

Le virus circule toujours, le risque sanitaire reste présent : restons vigilants ! Les gestes barrières représentent la meilleure façon de se protéger de ce virus et seule une implication collective permettra de mettre un terme à cette épidémie.

Je sais pouvoir compter sur votre civisme et votre aide dans cette lutte que nous ne gagnerons que collectivement.

Je vous souhaite, malgré ces circonstances particulières, de passer un bel été.

Bien à vous,

Stéphanie DOYEN

Le Maire

